

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Julie **BRESSET**, Vice-Présidente ; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Présidente ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Denis **CLEMENT**, membre ; Camille **MAIRE**, membre ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente (visioconférence) ; Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Nicolas **ANDRÉ**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive ; Thierry **BEDOS**, Directeur technique national par intérim ; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président ; Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Florian **ROUSSEAU**, Directeur du programme olympique (visioconférence) ; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines ; Xavier **JAN**, Président de la LNC (visioconférence).

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2025.....	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	3
1.	Statistiques.....	3
2.	Événements	5
3.	UCI	7
4.	Ministère.....	8
5.	CNOSF.....	8
6.	Activités fédérales	8
7.	RH	9
8.	DSI	9
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL.....	11
1.	Président de la LNC	11
2.	Médecin coordonnateur.....	13
3.	Directeur technique national.....	16
V.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	17
VI.	COMMISSIONS	18
4.	VTT.....	21
5.	BMX.....	21
6.	Route.....	22
7.	Polo Vélo.....	22
VII.	POINT ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 22 MARS 2025.....	23
VIII.	POINT FINANCIER.....	23
IX.	ÉPREUVES OFFICIELLES.....	26
X.	QUESTIONS DIVERSES.....	27

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux participants. Il annonce que Marie-Françoise POTEREAU, Florian ROUSSEAU et Xavier JAN assisteront à cette séance en visioconférence.

II. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2025

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 14 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Yannick POUHEY annonce que la FFC compte 89 594 licenciés enregistrés au 31 janvier 2025, soit une croissance de 3,83 % (+3 308 licenciés) par rapport au 31 janvier 2024. Bien que ces données ne présagent en rien de l'atterrissage, elles demeurent particulièrement positives. À date, seuls trois Comités Régionaux sont en baisse : la Corse, la Guyane et Mayotte.

Le Président déclare qu'il serait pertinent qu'il se rende en Corse accompagné du Secrétaire général et du Trésorier général pour appréhender les difficultés que rencontre ce territoire.

Yannick POUHEY prend note de cette proposition. Il annonce que la FFC compte 11 742 femmes licenciées, soit une progression de 631 licenciées par rapport à 2024. Les femmes représentent 13,10 % de la totalité des licenciés. La dynamique se poursuit.

En ce qui concerne les familles de disciplines, les données sont les suivantes :

- BMX : +13,29 %. Le BMX Race compte 2 820 licenciés de plus, tandis que le BMX Freestyle est en très léger recul (-35 licenciés). Ces données positives sont certainement liées aux Jeux olympiques et à un meilleur respect de l'article 9 qui stipule que chaque adhérent affilié à la FFC doit obligatoirement être licencié à la FFC. Ledit article est une déclinaison du Code du sport.
- Cyclo-cross : +9,05 %. Il est fort probable que les derniers Championnats du monde créent un engouement supplémentaire.
- Piste : +3,51 %. Pour l'heure, il n'est pas possible d'expliquer les raisons de cette contraction.
- Route : +0,51 %. Cette légère progression succède à trois années positives.
- VTT : -0,26 %. Ce résultat est quelque peu inquiétant, car il succède à trois années de baisse. Une analyse devra être menée sur les raisons de ce recul.

- Autres disciplines : +26,14 %. À noter la forte progression du Gravel (+49,25 %).

Denis CLÉMENT indique qu'il est possible que des licenciés en VTT basculent sur le Gravel.

Fabien RAFFOUX déclare que parmi les disciplines qui composent le VTT, seul le Cross-country accuse une baisse significative, notamment depuis Noël. Il analysera ces différents éléments.

S'agissant des blocs de licences, les éléments saillants sont les suivants :

- Professionnel : +2,5 %.
- Compétition : +2,6 %. Cette croissance succède à trois années de progression.
- Sport : +3,4 %. Cette hausse est particulièrement encourageante.
- Jeunesse : +6,1 %. Seules deux catégories sont en baisse, et ce, malgré l'impact positif des Jeux olympiques : les U15 et les U17. Si la FFC réussit à capter les très jeunes, elle est en recul sur les publics plus âgés. Cette situation devra faire l'objet d'une analyse approfondie.
- Arbitre : +4,5 %. Pour information, la Commission Nationale travaille à des actions pour dynamiser ce bloc.
- Staff : -1,4 %. À noter la baisse sur la catégorie Encadrement.
- Staff Pro Femmes : +23,4 %.
- Staff Pro Hommes : +19 %. Cette progression est corrélée à l'activité des structures professionnelles.

Si à date ces statistiques se révèlent positives, il importe que la FFC traite les quelques problématiques constatées.

Fabien RAFFOUX annonce que le nombre de licences valides s'établissait à 93 762 au 12 février 2025. Pour rappel, il était de 90 937 lors du Bureau Exécutif du 7 février 2024. Pour l'heure, la FFC conserve son avance. En ce qui concerne les encours clubs, ils s'élèvent à 6 192.

S'agissant du turnover, les renouvellements et les retours (licenciés n'ayant pas pris de licence la saison précédente) connaissent également une avance par rapport à 2023. Le taux relatif à la dématérialisation de la prise de licence s'élève à 98 % dont 6 % ont été effectués par les clubs. Il est fort possible que ce taux soit arrivé à son maximum.

Le Président souhaite savoir si les relances concernant les renouvellements sont toujours effectuées.

Fabien RAFFOUX répond par la positive.

Le Président s'enquiert également du nombre de relances reçues par une personne n'ayant pas renouvelé sa licence.

Fabien RAFFOUX répond que deux relances sont effectuées.

Le Président indique qu'une troisième et dernière relance pourrait être mise en place.

Fabien RAFFOUX prend le point.

Tristan HORREAUX note qu'il serait pertinent d'agrémenter les campagnes de relances de contenus.

Fabien RAFFOUX signale que ce contenu devra être uniquement administratif eu égard au respect du RGPD. Il est par exemple possible de lister les avantages qu'offre la prise de licence.

Le Président estime en effet que le rappel des avantages, comme la couverture assurancielle, serait un élément positif.

Denis CLÉMENT ajoute qu'il serait par ailleurs intéressant d'envoyer une communication en amont du début de la saison, rappelant la nécessité d'être couvert par une assurance pour les entraînements et les compétitions.

2. Événements

Le Président revient sur la Coupe du monde qui s'est tenue le 29 décembre 2024 à Besançon. Il adresse tous ses remerciements aux différents acteurs qui ont contribué à ce beau lancement vers les Championnats du monde.

Les Championnats de France Avenir et Élite qui se sont déroulés au vélodrome Loudéac ont rencontré un grand succès populaire et ont représenté une très belle communion autour du vélo. Ledit vélodrome semble avoir d'ores et déjà trouvé son modèle économique sur l'organisation de tels événements.

Le Championnat de France de Cyclo-cross qui a eu lieu à Pontchâteau a rassemblé un large public et dont l'organisation était parfaitement à la hauteur d'une telle manifestation.

En ce qui concerne le Championnat du monde de Cyclo-cross de Liévin, il convient de saluer en premier lieu la réussite des athlètes français. Pour ce qui est de la partie technique, elle a été l'objet d'une belle reconnaissance de l'UCI et des nations étrangères, notamment de la Belgique, qui ont fait valoir la spécificité française de la largeur des circuits. Cette reconnaissance crédibilise le savoir-faire de la Fédération. Cet événement a connu un succès populaire incontestable : la vente des billets a largement dépassé les objectifs initiaux et la communication a parfaitement fonctionné. À noter la visite du préfet de police dans la journée de dimanche qui a pu constater les très bonnes conditions d'évacuation du public (18 000 personnes au total) à la fin de l'événement grâce à la mise en place d'un système de navettes très efficace. Le Président adresse toutes ses félicitations à Sylvain DUPLOYER et aux équipes fédérales (DERS, service communication et services supports) pour leur travail

remarquable sur ce championnat qui a donné à voir une très belle image du cyclisme français. La municipalité de Liévin a remercié la Fédération à l'issue de ce rendez-vous.

S'agissant du Championnat du monde de Snowbike qui s'est tenu à Chatel, la participation du public était certes plus confidentielle, mais le slalom parallèle en nocturne a connu un certain succès populaire. Les athlètes français qui s'étaient préparés à cette compétition ont remporté dix médailles sur les douze qui étaient en jeu.

Thierry BEDOS signale la problématique des garde-boues dont le système devra être amélioré pour les prochains championnats.

Le Président le confirme. Il évoque ensuite le Championnat d'Europe sur Route qui se déroulera en octobre 2025 en Auvergne-Rhône-Alpes. L'organisation de cet événement se poursuit et une visite technique aura lieu prochainement sur les boucles de Drôme-Ardèche.

En ce qui concerne les Championnats du monde 2027, les éléments saillants sont les suivants :

- Le recrutement des cadres qui accompagneront le directeur général, Florian VUILLAUME, est en cours.
- La convention avec l'État a été signée (4,5 millions d'euros).
- Une réunion de mise en œuvre avec l'UCI est programmée toutes les six semaines afin de fluidifier les processus de validation.
- Une Assemblée générale de la Chambre de commerce et de l'industrie de la Haute-Savoie centrée sur les enjeux liés au vélo et sur les Championnats du monde 2027 se tiendra le 20 mars 2025. Cette séance étant publique, les membres du Bureau Exécutif peuvent, s'ils le désirent, y assister.
- Une carte de l'événement avec les dates des épreuves et la répartition des disciplines sera effectuée les 15 et 16 avril 2025 en présence de l'UCI, des partenaires territoriaux, des maires et conseillers municipaux qui accueilleront ce rendez-vous. La venue du Président Macron sur l'une de ces deux journées est espérée au regard des échanges en cours. Les clubs fédéraux de Haute-Savoie seront également invités, ainsi que les membres du Conseil Fédéral et du Bureau Exécutif.
- L'établissement du calendrier des épreuves est en cours de discussion avec l'UCI avec la prise en compte des enjeux de logistiques et de diffusion télévisuelle.

- Un comité d'audit a été constitué autour du comité d'organisation avec notamment la présence de deux fonctionnaires du ministère de l'Économie et un comité d'éthique sera également mis en place. Ses membres seront désignés par l'État qui n'a pas jugé nécessaire constitution d'un comité de rémunération.

3. UCI

Le Président évoque le dernier Comité directeur de l'UCI lors duquel les sujets suivants ont été abordés :

- Les Championnats du monde sur Route qui se dérouleront au Rwanda en septembre 2025. L'UCI demeure extrêmement vigilante au regard du contexte géopolitique préoccupant entre le Rwanda et la République démocratique du Congo.
- La situation budgétaire de l'UCI est très satisfaisante : à la faveur des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 et de ses produits financiers, l'UCI a bouclé son budget bien au-delà des prévisions. Le prochain débat d'orientation budgétaire aura lieu au mois de juin 2025.
- La constitution d'un comité d'évaluation en vue de l'attribution des Championnats du monde 2031 qui ont reçu deux candidatures (Suisse et Italie). Le Président de la FFC a été intégré à ce comité au regard de son rôle dans l'organisation des Championnats du monde 2027.
- La fin du partenariat entre l'UCI Track Champion League et la Warner Bros. L'UCI a lancé une réflexion sur le modèle.

Florian ROUSSEAU fait part de la problématique liée à la tenue de la prochaine Coupe du monde Piste qui aura lieu en Turquie qui entraîne des surcoûts financiers en raison de la logistique et de l'acheminement du matériel qui affectent le budget fédéral.

Pour information, le Championnat d'Europe Piste 2026 aura également lieu en Turquie.

Le Président indique qu'il fera remonter ces considérations vers l'UCI et lors du prochain congrès de l'UEC. Il annonce que l'UCI a interdit l'utilisation des unités médicalisées de monoxyde de carbone : ces appareils utilisés notamment lors des stages en altitudes sont détournés pour effectuer des prises régulières de monoxyde dans le but d'améliorer les performances.

Éric MEINADIER explique que le monoxyde de carbone permet la sécrétion de l'hormone EPO qui stimule la moelle osseuse pour qu'elle produise des globules rouges.

Le Président indique que l'UCI a fondé sa décision sur le fait que cette pratique est très probablement nocive pour la santé et qu'elle est détournée par certains sportifs pour améliorer leurs performances. De fait, l'UCI considère qu'il s'agit d'une pratique dopante. Il annonce ensuite que le président David LAPPARTIENT poursuit sa campagne dans le cadre de l'élection de la présidence du CIO qui aura lieu le 20 mars 2025. La FFC renouvelle ses espoirs de voir M. LAPPARTIENT réussir dans cet ambitieux projet.

4. Ministère

Le Président annonce la nomination d'un nouveau conseiller Sport à l'Élysée en la personne de M. William ELMAN avec lequel il a eu l'occasion de s'entretenir sur plusieurs sujets.

S'agissant de la ministre des Sports, Marie BARSACQ, il convient de souligner sa proximité avec le mouvement sportif du fait de son parcours professionnel et de se féliciter de sa position à l'encontre des réductions budgétaires qui risquaient de toucher son ministère.

5. CNOSF

Le Président évoque le dernier Conseil d'administration qui a été marqué par des tensions. En effet, lors de cette séance, plusieurs présidents de fédérations ont proposé de quitter la cérémonie des vœux pour manifester leur opposition à la ministre des Sports et aux restrictions budgétaires qui impactent le sport, proposition à laquelle David LAPPARTIENT s'est opposée avec les principaux membres du Bureau Exécutif du CNOSF.

6. Activités fédérales

Le Président revient sur la rencontre des clubs normands avec le président du Conseil régional de Normandie, Hervé MORIN, qui s'est tenue au mois de décembre. À l'issue de cette réunion qui a permis d'aborder le Savoir rouler à vélo et les besoins des clubs en matière d'équipements, la création de huit pistes de BMX a été lancée, création qui témoigne de la mobilisation de cette région sur les sujets liés au vélo.

Il annonce que le syndicat des coureurs cyclistes professionnelles Femmes a adhéré à la FNAS, organisme qui regroupe plusieurs syndicats de sport professionnel. Or, le cyclisme est le seul sport avec un syndicat masculin et un syndicat féminin. Le Président a soulevé la question juridique attachée à de possibles discriminations par le genre.

Xavier JAN précise que les statuts de l'UNCP ne permettent pas à date d'intégrer des coureuses salariées, lesquelles peuvent adhérer à n'importe quel autre syndicat professionnel.

Myriam PRETOT demande s'il est possible de mettre en place un groupe de travail pour traiter ce sujet.

Le Président explique que Christophe LAVERGNE travaille de concert avec les avocats de la FFC sur ce dossier eu égard à sa complexité juridique et à l'importance de protéger le système féminin français qui est bien construit, les institutions, ainsi que les partenaires. Il relate ensuite le Conseil Fédéral des 24 et 25 janvier 2025 lors duquel Christine BAROCHE a été élue présidente et Éric JACOTÉ vice-président. Le Bureau Exécutif leur adresse toutes ses félicitations.

Le 28 janvier 2025, le Président s'est rendu à la convocation d'un juge d'instruction du tribunal de Nice pour évoquer l'accident mortel survenu au pôle Espoir en 2017.

Le Président adresse toutes ses félicitations à Daniel BAAL qui a été promu au rang d'officier de la Légion d'honneur. Il annonce que la Fédération accueillera 32 étudiants de HEC inscrits à l'option sport de cette école de commerce lors d'une rencontre destinée à présenter l'équipement sportif et à évoquer le management dans le sport. À noter que l'école a également élaboré un programme RSE dans lequel se trouvent des étudiants ayant effectué des stages dans l'univers sportif.

7. RH

Christophe XHONNEUX déclare que l'effectif de la FFC s'élève à 60,97 ETP au 31 janvier 2025, dont 52,97 ETP en CDI, 7 CDD et Cifre, et une alternance.

Lors du dernier CSE, un bilan sur le télétravail a été exposé. Pour rappel, les salariés de la FFC ont un forfait télétravail hebdomadaire comprenant un nombre de jours allant de 0 à 3. En 2024, ce forfait a été utilisé en moyenne à 61,2 %, et la médiane est à 69,4 %. Le jour le plus télétravaillé est le vendredi suivi du jeudi. Le mercredi et le lundi sont peu télétravaillés. Des progrès restent à réaliser en ce qui concerne le respect du délai de prévenance puisque seuls 51 % des effectifs planifient leurs journées de télétravail quinze jours à l'avance et que 15 % des effectifs les planifient à moins de cinq jours. Un rappel des règles en vigueur sera effectué.

Les campagnes d'entretiens se terminent. Elles seront prochainement analysées en vue du plan de formation et de développement des compétences qui sera présenté lors du CSE du mois d'avril.

8. DSI

Fabien RAFFOUX annonce que la DSI a dû procéder à l'ajustement des cartons de licence pour des raisons techniques. Ainsi, les licences FFH délivrées dans le cadre de l'UCI étaient enregistrées par défaut en Access lorsqu'elles n'avaient pas le droit de participer aux compétitions de la FFC. Pour mettre fin à cette situation pour le moins ambiguë, l'inscription « Handisport » apparaît désormais sur le carton de licence. En conséquence, la licence FFH fait foi pour la France.

Yannick POUEY observe qu'il conviendrait d'inscrire sur ledit carton la mention « Handisport UCI » pour plus de clarté.

Fabien RAFFOUX répond par la positive.

Il évoque ensuite le mode de génération de la carte licence qui a été revu pour permettre l'affichage au verso de la totalité des catégories secondaires tout en conservant l'intégralité des autres informations.

Yannick POUEY demande s'il est possible d'ajouter la mention « Arbitre Handisport UCI » ou « Arbitre Handisport FFH » pour les arbitres ayant suivi la formation *ad hoc*. Cet ajout faciliterait le travail des jurys.

Fabien RAFFOUX répond que cette possibilité sera étudiée.

S'agissant de l'encadrement, il évoque l'incohérence entre le carton de licence et la carte Encadrant. Or, lors de la dernière élection fédérale, certaines personnes possédaient une carte Encadrant, mais sans la catégorie, situation qui les a exclues de ladite élection et des contrôles d'honorabilité. Aussi est-il proposé de lier la carte Encadrant à la possession d'une catégorie « encadrement » sur la licence, et ce, quelle que soit la ligne, pour que ces personnes soient parfaitement intégrées dans ces différents processus.

Yannick POUEY note qu'il serait pertinent d'annualiser la carte Encadrant à l'instar de la licence.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président invite la DSI à retravailler sur ce sujet pour le prochain Bureau Exécutif.

Fabien RAFFOUX aborde l'affichage des calendriers nationaux et régionaux et explique que toutes les épreuves affichées sur le site Internet de la FFC proviennent de Cicleweb. Or, du fait des nombreuses règles qui régissent leur affichage, certaines épreuves sont déclarées au calendrier 91 jours après qu'elles aient eu lieu, tandis que d'autres apparaissent 512 jours avant leur tenue.

Yannick POUEY estime qu'il serait plus pertinent et cohérent de raisonner en saison et non plus de manière administrative.

Les calendriers étant gérés par les Comités Régionaux et dès lors qu'ils les ont validés, ces calendriers doivent faire foi. En outre, ils doivent également approuver toute modification.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel il est décidé que toutes les épreuves présentes à date du début du calendrier apparaissent automatiquement sur le site Internet de la Fédération, afin que les mises à jour soient systématiquement effectuées.

Fabien RAFFOUX aborde la présence d'épreuves étrangères comme le Tour d'Oman, l'Alula Tour et le Saudi Tour dans le calendrier fédéral, alors que seule l'UCI paie les prix.

Le Président confirme que ces éléments n'ont pas à figurer dans le calendrier fédéral et qu'il convient de les supprimer.

Fabien RAFFOUX évoque enfin le paiement des prix pour les coureurs professionnels et explique que l'UCI a modifié en 2023 la règle afférente avec la mise en place d'un système de paiement des prix pour les coureurs professionnels sur les épreuves professionnelles uniquement, tandis que les fédérations continuent de gérer les prix des professionnels qui participent à des épreuves Amateurs. Dans ce dernier cas, les fédérations doivent payer les prix au mandataire de l'équipe professionnelle. Or, comme la LNC n'enregistre plus depuis 2024 les mandataires déclarant des équipes professionnelles, la Fédération ne possède pas les informations *ad hoc*.

Xavier JAN déclare que la LNC possède l'intégralité des informations relatives au versement des prix. De fait, il lui est tout à fait possible de transmettre à la FFC les informations dont elle aurait besoin pour le paiement de ces prix.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE ET DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue les derniers résultats des athlètes français dont neuf coureurs ont particulièrement performé sur la Route. Il évoque ensuite l'augmentation du nombre de licences staff du secteur professionnel et explique que cette situation est liée à l'arrivée d'une nouvelle équipe Pro Team et le renforcement du cahier des charges des équipes continentales qui les oblige à structurer plus fortement leur staff.

Le début de saison est marqué par le sujet de la sécurité en raison de deux accidents survenus lors de compétitions ayant lieu sur le sol français. Lors de la Marseillaise, un accident, passé pourtant inaperçu au niveau des commissaires de course, a impliqué trois coureurs dont la prise en charge médicale s'est avérée inappropriée. Un groupe de travail sécurité au sein de la LNC analyse les conditions de cet accident.

S'agissant de l'accident survenu sur l'Étoile de Bessèges, les conclusions de l'enquête réalisée par le groupe SAFER devraient être communiquées dans les prochains jours.

Pour information, la LNC organise une réunion mensuelle avec les organisateurs du mois, afin de les accompagner dans la mise en place d'un certain nombre de dispositifs. Il est absolument essentiel d'avancer sur le sujet de la sécurité avec rigueur et sérénité, et de s'interroger sur les pistes d'améliorations pour garantir la sécurité des épreuves à tous les niveaux, et ainsi assurer leur pérennité. Toutefois, il convient de souligner le coût extrêmement élevé des dispositifs de sécurité, car excepté sur le

Tour de France, aucune privatisation de la voie publique n'est possible. À titre d'exemple, le coût de la sécurité pour le prochain Tour de la Provence est estimé à 330 000 euros pour trois jours de course.

Au coût de la sécurité, s'ajoute celui relatif à la facturation de l'utilisation de la route : le comité d'organisation de la Marseillaise a ainsi reçu une facture du département pour l'utilisation de la route départementale. Il est évident que les organisateurs d'épreuves cyclistes ne pourront pas indéfiniment faire face à ces frais de plus en plus élevés. Finalement, les subventions publiques octroyées servent à régler la facture relative à l'utilisation de la route. Cette situation est pour le moins incongrue.

Le Président confirme que le sujet de la sécurité doit en effet être abordé avec raison. À l'aune des risques existants et des coûts afférents, le format des épreuves devra faire l'objet d'une profonde réflexion et d'une réorganisation eu égard à la problématique du rapport à la route. Le problème lié à la difficulté de sécuriser les entraînements est également prégnant, d'autant plus que les fédérations sont seules face aux risques inhérents.

Yannick POUHEY souhaite savoir si une plainte a été déposée à l'encontre des conducteurs n'ayant pas respecté l'interdiction de circuler lors de l'épreuve de Bessèges.

Xavier JAN n'a pas la réponse à cette question.

Denis CLÉMENT relève que de nombreux conducteurs ignorent les règles qui régissent les courses cyclistes qui ont lieu sur la voie publique, ainsi que les contraintes de circulation associées. Dès lors, il conviendrait de travailler avec les pouvoirs publics pour élaborer une communication en direction du grand public sur ce sujet.

Le Président fait savoir que la FFC s'est rapprochée de MOBILIANS, organisation qui en charge des sujets liés à l'automobile et la formation, dans l'espoir de faire avancer ce dossier.

Christophe LAVERGNE tient à rappeler que le Code de la route a renforcé le rôle des signaleurs et les conséquences pour les conducteurs qui ne suivent pas leurs directives.

Myriam PRETOT indique que le partage de la route au quotidien est un réel problème très clivant.

Le Président confirme la problématique de l'évolution de l'acceptabilité du partage de l'espace public. En France et à l'étranger, les épreuves sur la voie publique gênent, et pour que les courses cyclistes perdurent, il importe de travailler sur la façon de réguler cette gêne, mais il est totalement illusoire de penser que les instances sportives ont le pouvoir de changer la société sur ce sujet. Leur seul pouvoir est de s'adapter.

2. Médecin coordonnateur

Éric MEINADIER aborde la réforme des bilans biologiques dans le cadre de la Surveillance Médicale Réglementaire (SMR) qui a pour objectif à supprimer les bilans systématiques sur les sportifs listés par le ministère du sport (sportifs de Haut Niveau, Espoirs et Collectifs Nationaux).

En effet, si ces bilans biologiques ont été utiles pour lutter contre le dopage dans les années 2000, ils ne sont adaptés au contexte actuel, car :

- Le dopage de masse a diminué et les pratiques actuelles ne modifient plus les paramètres comme autrefois.
- Les instances antidopage ont mis en place des outils plus efficaces.
- Le Code du Sport a supprimé l'obligation des bilans biologiques en 2016.

La FFC a déjà réduit le volume de bilans biologiques réalisés, et ceux qui subsistent sont censés avoir un objectif médical, en permettant la détection de pathologies. Or, l'expérience montre que :

- Aucune pathologie grave n'a été détectée par ces bilans biologiques systématiques.
- Dans l'immense majorité des cas, les anomalies mises en évidence concernent des situations déjà symptomatiques (fatigue, baisse de performance, amaigrissement, etc.) qui auraient pu être identifiées cliniquement.
- La gestion de centaines de petites anomalies sans réelle signification clinique s'avère chronophage et inutile et coûteuse.

Par ailleurs, il convient de préciser que la Direction des sports demande aux fédérations de revoir la liste des examens demandés par leurs médecins dans le cadre de la SMR et de lui envoyer les justificatifs des examens médicaux réalisés (les raisons pour lesquelles ils sont pratiqués et comment ils sont utilisés).

La réforme proposée vise donc à supprimer les bilans systématiques et à privilégier les bilans prescrits sur indication médicale. L'organisation future sera la suivante :

- Cyclistes sur listes UCI : le règlement UCI continuera de s'appliquer ; les bilans demandés par l'UCI seront réalisés par le médecin d'équipe.
- Sportifs sélectionnables en équipe de France :
 - o Un suivi individualisé sera mis en place avec les médecins référents des collectifs.
 - o Les bilans biologiques seront prescrits au cas par cas, en fonction des besoins réels du sportif.
 - o Si un athlète est en parfaite santé et ne présente aucun signe inquiétant, aucun bilan ne sera nécessaire.
- Autres sportifs listés :
 - o Mise à disposition d'un document éducatif expliquant les indications pertinentes pour un bilan biologique.

- Orientation vers le réseau médical FFC lorsque nécessaire.
- Prescription médicale réalisée uniquement en fonction des observations du médecin.

Les économies réalisées par cette réforme qui ne demande pas de modification réglementaire seront réinvesties et redistribuées dans la genèse de compétences du cyclisme dans le suivi rapproché des sportifs et dans le plan de promotion de la santé en cours de mise en place.

Yannick POUHEY note que la FFC est passée d'une médecine de contrôle à une médecine d'accompagnement au fil des années, et qu'il conviendra de mesurer les effets de ce changement avec la création d'un réseau plus proche des athlètes.

Éric MEINADIER ajoute qu'il est essentiel que chaque athlète ait un médecin référent qui le connaisse et qui possède des compétences en médecine du cycliste. Raison pour laquelle la médecine fédérale s'attèle à enrichir son réseau de médecins et à les faire monter en compétences avec l'organisation de webinaires et de congrès.

Thierry BEDOS déclare que la DTN a relancé ses actions citoyennes afin d'améliorer le niveau de prévention des jeunes sportifs sur des sujets liés au dopage et aux violences sexuelles. En outre, un poste dédié à la prévention des jeunes athlètes au sein de la DTN est prévu pour la rentrée de septembre 2025.

Patrick CLUZAUD tient à saluer l'évolution du suivi des athlètes : cet accompagnement médical est sans aucun doute plus adapté et plus efficace que la médecine de sanction du passé qui était pourtant nécessaire à l'époque.

Éric MEINADIER confirme que cette évolution était essentielle. Il annonce ensuite que la Commission médicale et la Commission sécurité de la FFC proposent la création d'un groupe de travail ayant pour mission la mise en œuvre d'une réforme du versant médical des règles techniques de sécurité, afin de faciliter la mise en place des dispositifs par les organisateurs, de réduire leurs coûts tout en améliorant la performance. Plusieurs points clés sont envisagés pour cette réforme :

- La mise en place de formations de secouristes bénévoles PSC1.
- Le renforcement du rôle des bénévoles PSC1, en tenant compte de divers facteurs pour optimiser la mise en place des dispositifs nécessaires.
- La mise en place de formations d'infirmiers protocolés qui auraient lieu à la FFC.
- La définition d'un cahier des charges pour les médecins et infirmiers protocolés, ainsi que de protocoles médicaux d'accompagnement des problématiques les plus fréquemment rencontrées lors des épreuves cyclistes.

- La rationalisation des RTS s'appuyant sur un indicateur sur le modèle du RIS (Ratio Intervenants Secouristes) proposé dans le référentiel national « dispositifs prévisionnels de secours » du ministère de l'Intérieur.
- La rédaction de règles techniques médicales génériques qui seront intégrées dans les RTS de toutes les disciplines.

La chefferie de ce groupe de travail serait confiée à Julien CHEVALIER, ex-infirmier militaire qui en plus d'une vision très rationnelle possède une expertise du secourisme et du vélo — il a notamment organisé la médicalisation de nombreux championnats nationaux de la FFC et de nombreux championnats internationaux.

Un comité de pilotage serait également mis en place. Il serait composé de Julien CHEVALIER, Nicolas ROUGEON, Christophe LAVERGNE, Nicolas ANDRÉ, Éric MEINADIER, d'une personne de l'INF, d'experts de la médecine, du secourisme et de la formation. Ledit comité travaillerait avec d'autres fédérations sportives et une collaboration avec le ministère des Sports et le ministère de la Santé est également envisagée. Il aurait pour mission le recueil de données auprès des organisateurs afin d'affiner leurs besoins et d'appréhender le véritable gain des réformes envisagées.

Patrick CLUZAUD souhaite savoir qui seront les personnes qui dispenseront les formations.

Éric MEINADIER répond que les formations seront assurées par des secouristes-formateurs ou des personnes formées par la FFC.

Il est précisé que le projet proposé couvre la totalité de la mandature.

Christophe LAVERGNE remarque qu'il serait pertinent d'intégrer dans le comité de pilotage une personne du ministère de l'Intérieur eu égard aux problématiques rencontrées par le cyclisme sur route.

Gilles DA COSTA souscrit à cette considération dans la mesure où les RTS doivent s'appliquer à tous les organisateurs d'épreuves cyclistes, y compris celles qui ne sont pas organisées par la FFC qui a la possibilité de les imposer du fait de sa délégation. Le Président met aux voix la création du groupe de travail proposé par la Commission médicale et la Commission sécurité.

La création du groupe de travail est approuvée à l'unanimité des votants.

Éric MEINADIER annonce qu'une réforme a été engagée du fonctionnement des médecins fédéraux régionaux en collaboration avec Pierre RENAUD, représentant des médecins fédéraux régionaux au sein de la Commission médicale. Cette réforme a pour objectif la mise en place d'une équipe de médecins fédéraux régionaux impliqués dans des actions régionales (constitution du réseau médical, surveillance médicale de compétition, formation), mais aussi dans des actions nationales, comme l'animation de groupes de travail.

Le Président estime cette réforme pertinente, car elle permet le renouvellement des médecins présents en région.

Il annonce que Yannick POUHEY sera désormais l' élu référent pour le médecin coordonnateur.

3. Directeur technique national

Florian ROUSSEAU annonce que l'équipe masculine française a obtenu la veille le titre de championne d'Europe dans l'épreuve de vitesse par équipe.

Lors des Championnats du monde de Cyclo-cross qui se sont déroulés à Liévin, la France a reporté trois médailles et arrive ex aequo à la troisième place du classement des nations. Ces résultats sont conformes aux attentes de la FFC. La délégation Équipe de France était composée de 24 athlètes sélectionnés, dont 10 femmes, soit 42 % des effectifs. À noter que si la Fédération remplissait tous les quotas de la délégation Équipe de France, l'impact budgétaire s'élèverait à 15 000 euros, soit un coût non négligeable. Sur le plan sportif, le bilan de ces championnats est extrêmement positif et laisse présager un bel avenir pour la Relève.

Thierry BEDOS aborde la tarification 2025-2026 des pôles France et expose les tarifs proposés qui ont légèrement augmenté de fait des effets de l'inflation et à la réduction des effectifs dans lesdits pôles, afin qu'ils soient plus qualitatifs.

- Pôles France hors CNC :
 - o Pensionnaires : passage de 2 500 à 2 700 euros annuels.
 - o Demi-pensionnaires : passage de 1 900 à 2 050 euros annuels.
 - o Externes : passage de 1 000 à 1 100 euros annuels.

- Centre National du Cyclisme :
 - o Pensionnaires : le tarif demeure identique, soit 4 300 euros par an.
 - o Externes/demi-pensionnaires : passage de 2 300 à 2 500 euros par an.

Le Président met aux voix la proposition tarifaire 2025-2026 exposée ci-dessus.

Les tarifications pour la saison 2025-2026 sont approuvées à l'unanimité des votants.

Thierry BEDOS évoque ensuite les pôles Espoirs et annonce que la FFC a obtenu l'agrément de l'ANS pour trois nouvelles structures d'entraînement et de formation (SEF) portant le nombre de SEF actives à 39. Le catalogue est disponible en ligne : <https://velo.fcc.fr/poles-de-performance/poles-espoirs/>

En ce qui concerne les sélections pour les FOJE 2025, elles sont assurées sous les effectifs des SEF avec la présence d'un ou deux entraîneurs nationaux, afin d'accroître la mobilisation des Comités Régionaux.

Enfin, le Centre de Formation de structure cycliste professionnelle UCNA/CIC Nantes a été labellisé.

V. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX expose les différents événements couverts par le service de communication :

- Le Championnat de France Piste (Loudéac) qui a réuni 343 000 téléspectateurs et généré 820 000 impressions sur les réseaux sociaux et 145 retombées presse. À noter également le nombre significatif de vues générées (3 220) par le top article publié sur le site Internet de la FFC.
- Le Championnat de France de Cyclo-cross (Pontchâteau) qui a réuni 448 000 téléspectateurs et généré plus d'un million de vues sur les réseaux sociaux et 165 retombées presse. Quant au top article associé, il a généré 4 129 vues.
- Le Championnat du monde de Cyclo-cross (Liévin) dont la commercialisation (partenariats et espace VIP) a nécessité un travail de six mois. À la faveur de ce travail, 38 000 billets ont été vendus. Dans le cadre de cet événement qui a réuni 3,7 millions de téléspectateurs, cinq vidéos ont été produites en direct (55 000 vues), 180 posts ont été publiés sur les réseaux sociaux (4 316 000 vues). Quant aux retombées presse, elles s'élèvent à plus de quatre cents. La FFC a également mis en place une campagne digitale payante qui a généré 2 387 057 impressions, 1 969 ventes. À l'aune des résultats positifs de cette campagne, il convient de s'interroger sur l'opportunité de renouveler une telle action sur certaines actions fédérales. Enfin, le site Internet Liévin 2025 a généré 181 805 visites avec 368 161 pages vues par 177 pays, dont en premier lieu la France, la Belgique et les Pays-Bas. L'ensemble de ces retombées témoignent du succès incontestable rencontré par ce championnat. Une étude visant à mesurer la notoriété de cet événement sera prochainement lancée.

Il importe de souligner l'aspect extrêmement chronophage ayant trait à la couverture des actions fédérales sur les réseaux sociaux. Pour autant, cette couverture est indispensable eu égard à l'impact des retombées.

Le service Communication qui poursuit son travail visant à mettre en valeur l'Équipe de France a organisé une demi-journée de communication (photos des nouvelles tenues et interviews des nouveaux athlètes ayant intégré ladite équipe) lors du stage de préparation pour les Championnats d'Europe sur Piste de Zolder. À noter que la sensibilisation concernant l'apport essentiel des partenaires et de la FFC sera renforcée auprès des athlètes, afin qu'ils aient pleinement conscience de l'importance de ces éléments dans leur trajectoire et leurs succès sportifs.

S'agissant des partenariats, les contrats avec ALE, ELDERA et LOOK ont été renouvelés. Les négociations sont en cours avec d'autres partenaires.

Myriam PRETOT sollicite des précisions concernant les pistes de recherche relatives aux partenariats en faveur du développement du cyclisme féminin.

Tristan HORREAUX répond que la recherche de partenaires pour le cyclisme féminin est l'une de ses priorités, mais qu'il est essentiel de construire en amont une offre encore mieux structurée. Son service s'attèle actuellement à cette tâche.

Il annonce ensuite que l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines organisera le samedi 17 mai 2025 un grand événement pour les acteurs et les citoyens du territoire afin de valoriser la colline d'Élancourt comme un haut lieu de la pratique sportive outdoor, notamment cycliste (parcours VTT, Pumptrack, etc.). Des initiations et des animations rythmeront cette journée qui s'achèvera par l'organisation d'une soirée festive.

Le Président ajoute que l'agglomération souhaite la présence d'athlètes olympiques. Or, ces derniers seront certainement pris par des compétitions.

Tristan HORREAUX déclare que la FFC a organisé un appel d'offres pour la prise en charge de ses prestations graphiques. Trois agences ont été sollicitées, mais seules deux d'entre elles ont répondu. À l'issue d'une étude précise des différents critères techniques et financiers, l'agence In Yellow a obtenu la meilleure note. En conséquence, elle remporte l'appel d'offres.

Gilles DA COSTA rappelle que la mise en concurrence est une obligation eu égard au règlement financier de la Fédération qui s'impose dans les pratiques relatives aux préparations de commandes.

Il observe que de nombreuses actions fédérales en matière de communication externe sont assez méconnues des Comités Régionaux, des Comités Départementaux et des clubs. Or, il importe que ces acteurs aient connaissance des actions fédérales et qui les comprennent. De fait, la communication interne au sein de la FFC est un réel sujet.

Tristan HORREAUX partage ce constat et déclare qu'une stratégie est en cours de réflexion.

Patrick CLUZAUD explique qu'il importe d'optimiser les fichiers dans le respect du RGPD.

Denis CLÉMENT s'enquiert des solutions envisagées.

Le Président répond que les actions seront présentées une fois que la stratégie globale — laquelle est primordiale — aura été établie.

Le Président rappelle que de nombreux besoins graphiques peuvent être réalisés en interne. La modération doit être de mise.

VI. COMMISSIONS

Le Président procède à la présentation de la composition des commissions comme suit :

Commission Nationale Cyclo-cross : présidée par Vincent DEDIEU.

- Sandrine JACQUES.
- Marie-Laure LEVITE.
- Christelle BLANCHARD.
- Julien ALMANSA.
- François QUILLIVIC.
- Clément PHILIPPON.
- Francis MOUREY.

Commission Nationale Gravel (à compléter) : présidée par Christine BAROCHE.

- Jean Christophe SAVIGNONI.
- Hervé CHAUVIN.
- Marc LEFORESTIER.

Commission Nationale Piste : présidée par Pascal DARCHE.

- Nicolas PRUDHOMME, vice-président.
- Mélanie COMBES.
- Frédéric LIMOUSIN.
- Lilian COUILLEZ.

Commission Nationale Route Haut Niveau : présidée par Gilles MAS.

- Fabrice BLÉVIN.
- Gilles ZOPPI.
- Bernard SINEUX.
- Laurent PILLON.
- Frédéric HURTIN.
- 1 membre pour le cyclisme féminin.

Commission Nationale BMX : présidée par Joël MARTNEZ.

- Clément BRUTOUT.
- Anne GERIN.
- Marie Laure BRUNAUD.
- Sébastien LEYENDECKER.
- Délégués inter-régionaux :
 - o Nord-Ouest/Simon GENDRONNEAU.
 - o Nord-Est/Didier HUGOT.
 - o Sud-Ouest/Jérôme VAYSSE.
 - o Sud-Est/Hubert BERRUYER.

Commission Nationale VTT : présidée par Carole GAMBA.

- Karine CORRE.
- Alexis ZENON.
- Johann REILLE.
- Benoît CORDIER.
- Jean-Pierre BRUNI.
- Laura CHARLES (à confirmer)

Commission Nationale Polo Vélo : présidée par Alex LESCA.

- Olivier TRUC — Vice-Président.
- François HERRY — responsable international.
- Yvon LÉGER — responsable développement.
- Sonia FAURE.
- Isabelle CARLIER.

Commission Nationale Cyclisme pour tous : présidée par Jean-Michel RICHEFORT.

- Stéphanie GROS.
- Cédric HAAS.
- Gérard LABRUNÉE.
- Jacques LAPOSTOLE.
- Alain MONTIGNY.

Commission du corps arbitral : présidée par Morgane GARNIER.

- Cédric FONTENEAU.
- Carole GAMBA.
- Alain KOSZYCARZ.
- Nathalie THIMEL-BLANCHOZ.

Commission des finances : présidée par Didier MARCHAND.

- Christine BAROCHE.
- Gilles GIRARDOT.
- Christian LAZARINI.
- Joël MARTINEZ.

Commission Nationale Cyclisme en salle : présidée par Laurence PFLUMIO.

- Valentine RIEB.
- Quentin SEYFRIED.
- Deux noms restent à confirmer.

Commission Nationale E-Cycling : présidée par Philippe LIMOUSIN.

- La composition de cette commission est en cours.

Commission BMX Freestyle : des échanges très positifs sont en cours pour la constitution de cette commission.

Commission RSE : présidée par Nicolas ROUGEON.

- La composition de cette commission est en cours.

Commission Sécurité : présidée par Nicolas ROUGEON.

- La composition de cette commission est en cours.

Le Président explique que les relations avec les relais régionaux sont en cours de création et que les feuilles de route des commissions, dont les modalités de fonctionnement rappellent que les commissions n'ont aucun rôle dans la composition

des équipes de France et dans les sélections, sont en cours de finalisation. La séparation entre le volet sportif et le volet politique demeure déterminante. Le Siège fédéral attend de ces commissions qu'elles soient plus présentes sur le terrain et dans les concertations.

Gilles DA COSTA déclare qu'il importe que le Bureau Exécutif désigne un référent en charge de la relation avec les Comités Régionaux ultramarins.

Le Président indique que ce point sera abordé lors du Bureau Exécutif du mois de mars.

4. VTT

Nicolas ANDRÉ rappelle que 123 teams ont été validés lors du Bureau Exécutif de janvier. Cinq nouvelles labellisations doivent être approuvées ce jour par le Bureau Exécutif :

- Montluçon Cyclisme (Auvergne-Rhône-Alpes, Team National 1).
- UCPG (Sud-PACA, Team National 3).
- Team Vosges KTM (Grand Est, Marque Cross-country).
- Athena Gravity (Auvergne-Rhône-Alpes, Marque Descente).
- Les Arcs Mountain Bike (Auvergne-Rhône-Alpes, Marque Descente).

Le Président met aux voix les labellisations susmentionnées.

Les labellisations sont approuvées à l'unanimité des votants.

5. BMX Racing

Nicolas ANDRÉ déclare que la FFC a reçu 43 demandes de labellisation (10 en DN1, 19 en DN2 et 14 équipes Avenir). À noter que deux équipes de DN2 écotent d'une pénalité sportive de 60 points pour cause de retard dans la remise des documents.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à approuver les 43 demandes de labellisation BMX.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY évoque le sujet de la coupe de France 2025 et rappelle que le Bureau Exécutif a rendu un avis négatif concernant le classement de la piste de Guipavas pour cette épreuve. Nonobstant une étude réalisée par la DTN qui émet un avis plus mesuré du fait de la possibilité d'effectuer des aménagements spécifiques, il est préférable de confirmer l'avis négatif du Bureau Exécutif pour 2025 et d'attribuer des manches pour 2026, sous réserve de la mise en conformité des équipements afférents.

Le Président partage cette considération.

Il met aux voix la proposition visant à attribuer des manches de la Coupe de France BMX 2026 à Guipavas, sous réserve de la mise en conformité des équipements afférents et confirmer l'avis négatif du Bureau Exécutif pour la saison 2025.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

6. Route

Nicolas ANDRÉ déclare que dans un souci d'égalité de traitement entre les équipes étrangères avec des coureurs étrangers pouvant participer aux épreuves régionales via les accords frontaliers, la Commission Nationale Route propose de modifier l'article 2.1.2 du Titre 2 relatif à la réglementation Route comme suit :

« Suite à l'ouverture de la saison sur route il est proposé une modification de l'article 2.1.2 concernant les conditions de participation des coureurs d'équipes continentales fédérales (qui ne sont pas des équipes continentales Pro gérées par la Ligue Nationale du Cyclisme). La réglementation actuelle prévoit que les coureurs étrangers des équipes continentales UCI ne peuvent pas participer aux épreuves des calendriers régionaux. De ce fait, les coureurs étrangers faisant partie de l'effectif déclaré des équipes continentales fédérales labellisées UCI en sont exclus. Afin de préserver l'égalité de traitement sur le territoire entre les équipes N1 et les équipes continentales fédérales, il est proposé d'aligner les conditions de participation de ces équipes aux épreuves des calendriers régionaux, et donc de supprimer la restriction relative à la participation des étrangers des équipes continentales fédérales à ces mêmes épreuves. »

Le Président juge pertinente la levée de la restriction qui permettra aux organisateurs d'accueillir plus de participants.

Yannick POUÉY indique que cette modification doit être soumise à la validation du Conseil Fédéral. Un vote électronique sera organisé à cet effet à l'issue duquel il conviendra de déterminer la date d'application de cette mesure.

Le Président soumet au vote la proposition visant à modifier l'article 2.1.2 du Titre 2 relatif à la réglementation Route.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

7. Polo Vélo

Nicolas ANDRÉ annonce que la CNCA a apporté quelques modifications à la marge au règlement international du Polo Vélo.

Le Président soumet au vote les modifications apportées par la CNCA au règlement international du Polo Vélo.

Les modifications sont approuvées à l'unanimité des votants.

VII. POINT ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 22 MARS 2025

Yannick POUHEY rappelle que le Conseil Fédéral a approuvé la date, le format en distanciel et l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale qui aura lieu le 22 mars 2025. Initialement, les résultats des élections partielles devraient être annoncés le 24 mars 2025 à 12 heures. Or, pour des raisons professionnelles, le président de la Commission de surveillance des opérations électorales ne pourra annoncer lesdits qu'à 14 heures. Par conséquent, la fin de l'Assemblée générale aura lieu 14 heures et non à 12 heures.

Le Président invite les intervenants à adapter leurs prises de parole avec une présentation assez visuelle en raison du format en distanciel de l'Assemblée générale.

Il soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à clôturer l'Assemblée générale le 24 mars 2025 à 14 heures.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Yannick POUHEY annonce que tous les éléments de communication et les processus d'inscription ont été lancés. Tous les documents seront envoyés aux votants le 1^{er} mars 2025.

S'agissant des candidatures, dont le processus a pris fin le 10 février 2025, les éléments sont les suivants :

- Un candidat s'est présenté pour le poste sportif Haut Niveau au sein du Bureau Exécutif.
- Un candidat et une candidate se sont présentés pour les postes sportifs Haut Niveau au sein du Conseil Fédéral.
- Aucune candidature n'a été enregistrée pour le poste Femme médecin.
- Douze candidatures ont été reçues pour les sept postes Femme du Collège général du Conseil Fédéral.

Fabien RAFFOUX annonce que 133 clubs ont effectué à date leurs désignations sur leur espace numérique, dont 126 ont validé leurs coordonnées. Deux relances seront faites dans les prochains jours.

VIII. POINT FINANCIER

Gilles DA COSTA évoque la dette du Comité Départemental des Alpes maritimes, organisateur du Championnat de France de VTT 2024, à l'égard de la FFC. Le montant de ladite dette s'élève à 13 690 euros. Eu égard à cette situation, il est proposé de mettre en place une convention d'apurement entre le comité et la Fédération qui permet le paiement de la dette en sept échéances. La première est programmée pour le 15 mai 2025 et la dernière pour le 15 novembre 2025.

Le Président met aux voix la proposition visant à mettre en place une convention d'apurement de la dette (13 690 euros) du Comité Départemental des Alpes maritimes à l'égard de la FFC.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA déclare que la filiale FVE a émis une demande d'apport au compte courant d'un montant de 100 000 euros pour une durée de sept mois à compter du 15 février 2025 afin de stabiliser sa trésorerie. Il est proposé de ne pas appliquer de taux d'intérêt à cette avance qui pourra être renouvelée.

Le Président précise que le partenaire de la FFC, la société Hopscotch, n'appliquera pas non plus de taux d'intérêt.

Il met aux voix la proposition visant à accorder à FVE un apport au compte courant d'un montant de 100 000 euros pour une durée de sept mois à compter du 15 février 2025 sans taux d'intérêt.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA aborde ensuite le projet fédéral 2025-2028 et propose d'en assurer la chefferie et de mettre en place un comité technique (COTECH) composé :

- D'un membre de la DTN (DTN adjoint de préférence).
- D'un second membre du Bureau Exécutif.
- D'un membre du Conseil Fédéral dont le choix se fera avec la Présidente du Conseil Fédéral.
- D'un président de région.
- Du directeur de la communication.
- D'un président et d'une présidente d'une commission fédérale.

Monsieur DA COSTA procèdera aux prises de contact visant à définir les propositions nominatives.

Les réunions du COTECH associeront les experts des différents domaines au sein des services fédéraux et des instances de gouvernance fédérales en fonction des thématiques abordées.

Le COTECH ne sera pas chargé d'élaborer le projet, mais d'en assurer la coordination et de soumettre au COPIL incarné par le Bureau Exécutif :

- La validation du contenu.
- Les modes de concertation avec les territoires.
- La compatibilité financière du projet.
- Les modalités de mise en forme et de diffusion, voire de dénomination du projet.
- Les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Pour rappel, la définition du projet fédéral est particulièrement attendue par les pouvoirs publics qui accordent des subventions et les partenaires privés dans la mesure où il incarne la stratégie de la FFC.

Le Président confirme que la définition du projet fédéral revêt une importance essentielle dans le cadre des relations de la Fédération avec ses partenaires publics et privés.

Il soumet au vote des élus du Bureau Exécutif la composition du COTECH énoncée par Gilles DA COSTA, ainsi que les fonctions du COPIL incarné par le Bureau Exécutif.

La composition du COTECH, ainsi que les fonctions du COPIL incarné par le Bureau Exécutif sont approuvées à l'unanimité des votants.

Gilles DA COSTA rappelle que le développement durable constitue un enjeu prioritaire pour la FFC eu égard à la délégation que lui accorde le ministère des Sports et aux partenaires toujours plus attentifs à ce sujet. En outre, il convient de souligner la symbolique du vélo dans la recherche d'une mobilité décarbonée.

À l'aune de ces différents éléments, une analyse des priorités de l'UCI a été menée et trois axes ont émergé :

- La collaboration avec les territoires sur la place du vélo et les enjeux d'une mobilité décarbonée. L'UCI a mis en place un label UCI Bike City en direction des villes qui accueillent des Championnats du monde et qui font progresser la place du vélo sur leur territoire. La Fédération pourrait envisager la déclinaison française d'un tel label pour les villes qui accueillent les Championnats de France. Cette action permettrait d'embarquer les clubs et les comités dans ces enjeux.
- La création par l'UCI des Trophées Vélo pour tous et durabilité. Ces trophées sont ouverts aux fédérations, aux équipes et organisateurs. La FFC pourrait participer aux dépôts des dossiers des clubs et des organisateurs.
- La déclinaison de la charte pour l'action climatique de l'UCI dans laquelle la FFC est engagée. Pour autant, il serait opportun de réactualiser cet engagement et de le mettre en relief par rapport aux documents produits par le CNOSF et le ministère. À noter que cette charte rejoint les problématiques déjà engagées par la FFC, telles que l'empreinte carbone des événements, l'économie circulaire et l'inclusion sociale.

Ces axes qui nourriront le projet fédéral offrent l'avantage de s'appuyer sur les activités fédérales et d'identifier les perspectives opérationnelles, tout en évitant le discours moralisateur qui souvent est rejeté. Au regard de ces missions qui lui seront attribuées, il est proposé de rebaptiser la Commission RSE en Commission Durabilité dont la présidence est assurée par Nicolas ROUGEON.

Le Président souligne qu'il est tout à fait pertinent que la FFC s'appuie sur les outils de l'UCI en prévision des Championnats du monde 2027.

IX. ÉPREUVES OFFICIELLES

Nicolas ANDRÉ propose à l'attribution pour 2025 les épreuves suivantes :

BMX Freestyle

Coupe de France BMX Freestyle Park :

- Sérignan (Occitanie), le 15 juin 2025.
- Reims (Grand Est), le 29 juin 2025.
- Thonon (Auvergne-Rhône-Alpes), le 17 août 2025.
- Toul (Grand Est), le 31 août 2025.

Trial

Coupe de France :

- Dole (Bourgogne-Franche-Comté), le 10 mai 2025.
- Valberg (Région Sud), le 10 août 2025.

Championnat de France :

- Vallouise (Région Sud), le 29 juin 2025.

Coupe du monde :

- Cordon (Auvergne-Rhône-Alpes), le 14 septembre 2025.

Cyclisme en salle

- Puteaux (Île-de-France), le 23 août 2025.

Piste

Coupe de France Piste

- Lyon (Auvergne-Rhône-Alpes), le 6 septembre 2025.

Le Président met aux voix les attributions exposées ci-dessus.

Les attributions 2025 sont validées à l'unanimité des votants.

Le Président tient à rappeler qu'en tant que fédération délégataire, la FFC doit faire valoir ses droits sur l'organisation des coupes de monde, des Championnats du monde, des coupes d'Europe et des Championnats d'Europe. En conséquence, il invite les participants au Bureau Exécutif à lui remonter toute information ayant trait à l'organisation d'un tel événement dans laquelle la FFC ne serait pas impliquée, afin qu'il intervienne auprès de l'UEC ou l'UCI.

Il annonce que l'UCI a sous-traité avec un nouvel opérateur la Coupe du monde de Cross-country Marathon et établi un calendrier *ad hoc* qui impacte deux compétitions fédérales qui se retrouvent en concurrence avec des épreuves au calendrier français. Il est évident que cette situation affectera le nombre de participants et le challenge mis en place par les organisateurs. Le Président a saisi l'UCI sur ce sujet qu'il suit de près.

X. QUESTIONS DIVERSES

Yannick POUHEY aborde le sujet des coureurs étrangers dans les clubs fédéraux et les attestations d'appartenance. Pour rappel, le Bureau Exécutif a voté il y a un an un changement réglementaire applicable à compter du 1^{er} janvier 2025. Or, ledit changement empêche les coureurs étrangers de certains clubs fédéraux de prendre part aux compétitions et ils se demandent si l'orientation prise est vraiment l'idéale.

Le Président partage ce constat, et ajoute que dans un souci de protection des territoires ultramarins, le Bureau Exécutif a complexifié les règles. Face à cette situation, il serait pertinent d'analyser les règles en la matière d'autres pays, comme la Belgique et l'Italie, pour adapter ensuite les règles fédérales à la métropole et aux territoires ultramarins.

Fabien RAFFOUX propose que dans cette attente les pays du groupe A soient exemptés du délai de 90 jours, afin d'alléger le système.

Le Président met aux voix la proposition visant à exempter les pays du groupe A du délai de 90 jours.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 45.

La prochaine réunion est prévue le jeudi 13 mars 2025.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUHEY